

Heure des questions du mardi 11.11. 2014 - Question orale de M. le Député Dominique Bonny

Rappel de la question :

En janvier 2010 le Conseil d'Etat répondait au postulat qui demandait de réguler le débit minimum et la qualité de l'eau du cours d'eau franco-suisse dénommée l'Orbe supérieure. Des mesures d'urgence indispensables, soit le réglage de la vanne et l'entretien de l'ouvrage appelé Planche Paget sur le lac des Rousses, ont été effectuées.

Dans ce rapport, le CE propose d'effectuer un suivi permettant des mesures complémentaires afin de garantir en tout temps le débit minimum et la qualité sanitaire du cours d'eau.

Pour faciliter les échanges transfrontaliers, l'élaboration d'une convention est paraphée par les communes de la Vallées et celles de France, la DGE du côté Suisse, le Parc du Haut Jura et le syndicat des eaux du plateau des Rousses, du côté Français.

C'est probablement un cas unique qui mérite d'être relevé, on peut remercier ici les acteurs, les partenaires concernés et spécialement la DGE (anc. SESA) pour son travail de fond.

Un des buts de cette convention signée en juillet 2013 est de définir les accords liés au débit ainsi qu'aux impacts qualitatifs et quantitatifs du cours d'eau notamment à l'article 7 de ladite convention qui demande de poursuivre le suivi.

Comment est organisé le suivi, qui, fait quoi, quand et comment les informations et les propositions sont-elles communiquées aux parties signataires ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Réponse du Conseil d'Etat (11 novembre 2014 / Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat)

Le Député Bonny mentionne la convention franco-suisse signée en juillet 2013, qui prévoit de se préoccuper d'améliorer la qualité des eaux de l'Orbe supérieure et de mieux réguler son débit à partir de l'ouvrage « Planche Paget », au sortir du lac des Rousses.

Le but de cette convention est de maintenir un débit suffisant de 100l/s dans l'Orbe supérieure, afin de conserver dans toute la mesure du possible la température de l'eau idéalement en dessous de 20°C. On espère une amélioration de la qualité biologique et de l'habitat des espèces aquatiques de ce tronçon, entre le Lac des Rousses et celui de Joux.

La DGE a poursuivi le projet, en lançant un appel d'offres qui a été attribué en date du 15 juillet dernier au bureau TRIFORM SA à Pully, pour assurer les suivis pour les années 2013-2014-2015.

L'offre prévoit un contrôle annuel de l'état de l'ouvrage de régulation et de son fonctionnement (vanne, encombrements, fuites, etc.), ainsi que la mesure de nombreux

paramètres : hydrologie (débits, hauteur d'eau, pluviométrie), paramètres chimiques, température, indices biologiques, état des algues filamenteuses et des populations d'ombres, etc.

Le suivi sera effectué soit via des enregistrements, soit par des visites sur le terrain. Le tout sera validé par les services de l'Etat.

Le dernier relevé des populations d'ombres effectué par les gardes-pêche du canton en septembre 2014 n'a montré aucune progression des populations depuis 2010. Dans ces conditions, la DGE ne peut pour le moment envisager la réouverture de la pêche pour cette espèce.

Le financement pour 2013 a été réglé par la DGE. Les négociations sur les modalités de répartition du financement pour 2014 et 2015 doivent encore être menées, notamment avec le Parc naturel régional du Haut Jura. Les montants ne sont pas très élevés, mais les intervenants nombreux. Par ailleurs, il s'agira encore de définir les canaux de communication des résultats.